

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0634_AL_RD471_PONT-DU-NAVOY
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 07 mai 2024 par laquelle M. et Mme Bernard BARSZNICA et M. Thomas VENACHE, représentés par le Cabinet ABCD, domicilié 95 rue Jean et Jean-Claude Ponsar 39300 CHAMPAGNOLE, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 471, au droit des parcelles cadastrées ZC 88 et ZC 127 - Commune de PONT-DU-NAVOY 39300 hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Champagnole du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 07/03/2024, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points F, G, E, H et I figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de PONT-DU-NAVOY pour information

L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 04/04/2024, en présence de M. Xavier OLIVIER, Maire de Pont du Navoy

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. et Mme Bernard BARSZNICA et M. Thomas VENACHE**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n°471 au droit des propriétés situées :

- à Pont du Navoy « Champs Bouvet »
- Rue du Vieux Pont – RD 471

et cadastrée

- ZC n°88 (en cours de division) et ZC n°127.

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite F-G-E-H-I, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;
Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 29/05/2024

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230694)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA Intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97D30
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon – 39570

Tél : 03 84 47 15 78

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar – 39300

Tél : 03 84 52 01 17



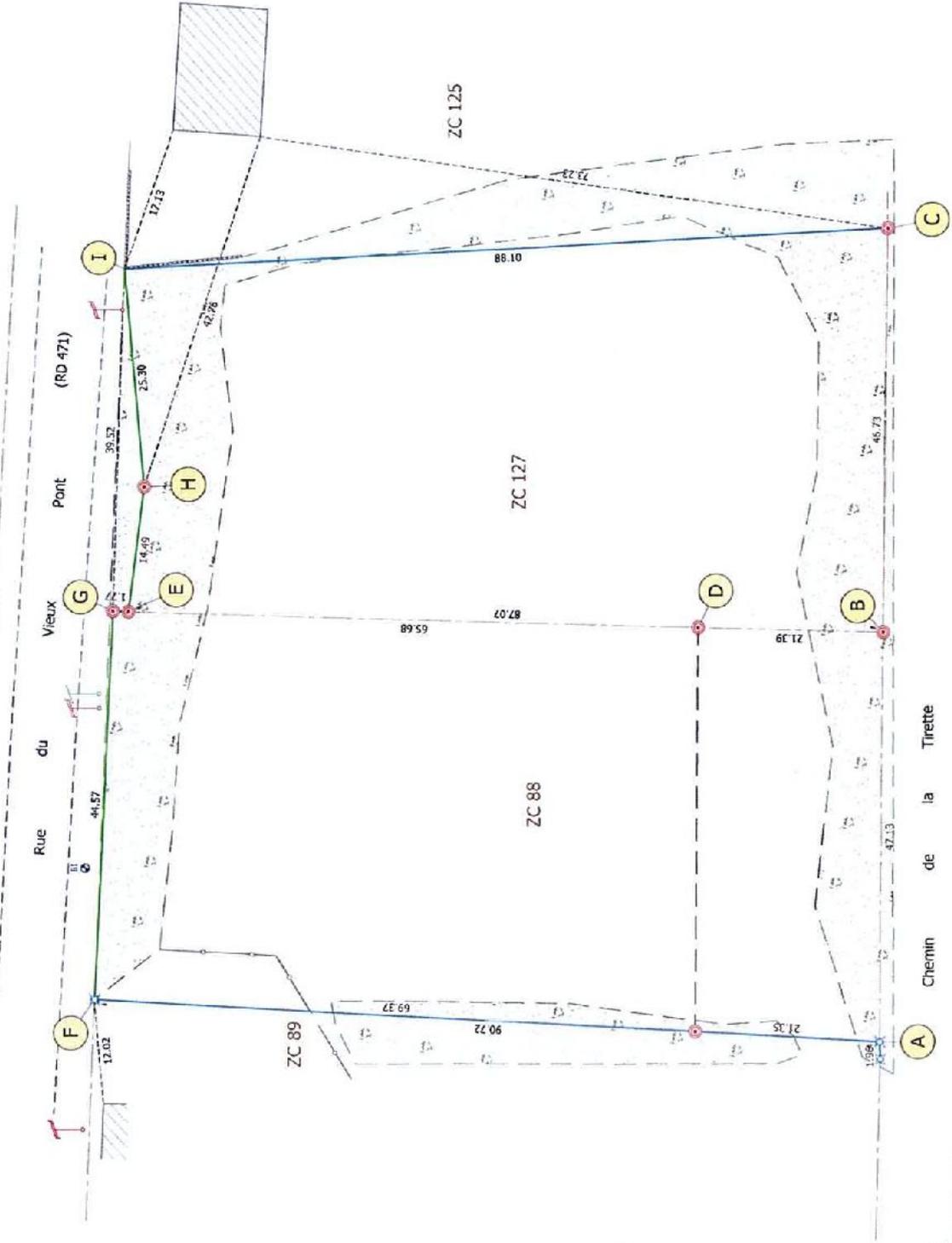
GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VUE DURABLE



Propriétés de Bernard et Myriam BARSZNICA et Thomas VENACHE
PONT DU NAVOY - Section ZC - "Champs Bouvet"

Echelle : 1/500

PROPOSITION D'ALIGNEMENT



LEGENDE

application cadastrale à titre indicatif
NOTA : - L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.
② nouvelle borne métal

- division projetée
- borne granit
- limite connue
- réseau électrique
- réseau téléphone
- bât dur relevé
- Alignement

Affaire n° : 230694.01
Date : 04.04.2024
Responsable : Marie Laure LOU CHARLIER
Agence : CHAMPAGNOLE
www.abcd-experts.fr | Bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 52 01 17



50m